

Sujet : [INTERNET] PPVE Fers et Métaux Fougerolles-Saint-Valbert

De : Léon LECOMTE

Date : 15/05/2024 14:08

Pour : "pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

L'entreprise Fers et Métaux a été mise en demeure de corriger des non-conformités par rapport aux normes en vigueur. Je n'ai pas lu la totalité des documents liés à cette consultation et n'ai donc pas d'avis sur les préconisations des services de l'Etat et les propositions de l'entreprise pour résorber ces manquements.

Je peux juste dire que le respect des différentes normes me paraît essentiel pour le bien commun.

Lors d'une réunion publique au sujet de cette consultation, a été évoqué le déplacement de l'entreprise Fers et Métaux afin de résoudre les problèmes de nuisances qu'elle provoque là où elle les provoque. Je pense que cette option serait effectivement positive pour la quiétude du centre de Fougerolles.

En revanche, en cas de déménagement, trois questions me viennent à l'esprit :

- Où installer le nouveau site ?
 - Si c'est sur une friche industrielle, l'opération serait alors bénéfique. En revanche, vu la surface nécessaire (site actuel d'environ 5ha), s'il fallait artificialiser des terres agricoles ou pire, raser de la forêt ou un autre milieu naturel, le bilan écologique (perte de puits de carbone, perte d'écosystème ancien et riche, artificialisation des sols, ...) serait très négatif, même si, après cela, les normes environnementales étaient respectées. Sans compter que cela irait à contre-courant des objectifs étatiques de baisse de l'artificialisation des sols.
 - A une distance raisonnable de Fougerolles serait préférable afin que les travailleurs ne soient que peu impactés.
 - Pas trop près d'habitations de préférence, il paraît que c'est bruyant !
- Que deviendra le site actuel ?
 - En annexe de la partie 1 figure un document attestant que le site restera industriel en cas de cessation de l'activité. Avant le déménagement, il faudrait être sûr que le site ne soit pas occupé par une autre activité pouvant entraîner également des nuisances.
 - L'activité a entraîné et entraîne encore des pollutions des sols et de l'environnement direct du site. Une dépollution serait donc à prévoir.
- J'imagine qu'en cas de déménagement, cela prendrait quelques années. Que faire pendant ce temps des non-conformités actuelles ?

Merci de m'avoir permis de donner mon avis.

Cordialement,

Léon LECOMTE,
Fougerollais-Valbertin